

Communauté de Communes des Campagnes

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Délibération N° 27-04-2026 / N°15

Etaient présents les membres en exercice : 93

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansquin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuveille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdreux, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membre suppléé : 4

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 105

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel

Absent suppléé : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

Environnement : Autorisation de passage dans le cadre des travaux et aux ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement et indemnisation en cas de dommages aux récoltes et aux sols

Monsieur le Vice-Président indique à l'assemblée communautaire que dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, les ouvrages sont principalement réalisés dans les parcelles agricoles. Les travaux et entretiens sont menés préférentiellement en période hivernale, afin de limiter les dommages sur les cultures et sols en place. Il précise que lors de conditions météorologiques défavorables, certains travaux peuvent être reportés après la période hivernale.

Il précise que les emprises concernées par les travaux et entretiens sont : soit négociées via une convention (entre la Communauté de communes, le propriétaire et l'exploitant agricole), soit acquises par la Communauté de communes. Il ajoute que l'accès à ces emprises nécessitent parfois la traversée de parcelles non concernées. Lorsqu'aucune servitude de passage n'a été créée, la Communauté de communes sollicite l'autorisation, auprès des propriétaires et exploitants agricoles, d'accéder aux emprises concernées.

Par ailleurs, certaines interventions peuvent potentiellement entraîner des dommages au sein des parcelles, sur les cultures et sols en place, notamment :

Le passage des engins, lors des études préliminaires aux travaux, lors des travaux et des opérations d'entretien.

Les investigations à mener avant les travaux. En effet pour certains projets, il est parfois nécessaire de réaliser, sur les terrains concernés, des tests de perméabilité, des sondages géotechniques ou la pose d'un piézomètre pour le suivi de la hauteur de la nappe phréatique.

Ainsi, lors de dommages avérés sur une parcelle liés au projet de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, il est proposé d'indemniser l'exploitant agricole. Cette indemnisation sera calculée suivant les barèmes de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France en vigueur à savoir : "barème d'indemnisation des destructions des récoltes" et "barème d'indemnisation des dommages au sol".

Suite à l'avis favorable du Bureau du 15 avril 2026,

L'assemblée communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à

- engager les démarches pour obtenir les autorisations d'accès auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés.
- indemniser les exploitants agricoles en cas de dommages avérés liés au projet de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (suivant les barèmes de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France).
- engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à ces démarches.

Le secrétaire de séance

Jean-Marie Dufay

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/05/2026 et publication ou notification du 05/05/2026